

Date de dépôt : 2 novembre 2011

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Olivier Jornot, Nathalie Fontanet, Francis Walpen, Marcel Borloz, Beatriz de Candolle, Christiane Favre, Fabienne Gautier, Ivan Slatkine et Daniel Zaugg : Protection des ambassades : n'affaiblissons pas la sécurité des Genevois !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- *le Message du Conseil fédéral du 30 mai 2007 concernant les arrêtés fédéraux sur les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles pour la protection des représentations étrangères, le renforcement du Corps des gardes-frontière et les mesures de sécurité du trafic aérien;*
- *l'arrêté fédéral du 19 décembre 2007 concernant l'engagement de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles pour la protection des représentations étrangères;*
- *qu'à sa demande, le canton de Genève reprendra dès le 1^{er} janvier 2010 la responsabilité de la protection des représentations étrangères sur son sol, ce qui nécessitera l'engagement de plusieurs dizaines de policiers qui seront affectés à des tâches de planton;*
- *l'impossibilité concrète d'engager autant de policiers dans un délai aussi bref et le gaspillage de compétences que représenterait leur affectation à un simple service de planton, au détriment des tâches de police pour lesquelles ils ont été formés,*

invite le Conseil d'Etat

à déléguer à une ou plusieurs entreprises de sécurité privées, sous la supervision de la police, les tâches de protection des représentations étrangères aujourd'hui assumées par l'armée dans le cadre du dispositif « AMBA-CENTRO »

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La Confédération suisse et la République et canton de Genève ont conclu un accord concernant la sécurité des représentations diplomatiques et consulaires étrangères en date du 3 juin 2010. Cet accord prévoit notamment la mise à disposition par le canton d'une organisation de surveillance intégrée à la police composée de 110 unités ayant au moins une formation d'agent de sécurité.

En date du 16 décembre 2010, la République et canton de Genève et la Société Securitas SA, société suisse de surveillance, ont conclu sur cette base un contrat de mandat portant sur la mise en place et l'exécution de missions de surveillance et de sécurité portant sur différents sites diplomatiques. Ledit mandat, prévu pour une durée initiale de 2 ans, renouvelable d'année en année pour une durée de 5 ans au plus, a pris effet le 1^{er} novembre 2010.

La Confédération a procédé à un contrôle le 29 juin 2010 et a constaté que les parties respectaient leurs engagements.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER